



Association des Clubs de biathlon du Québec

CODE DE CONDUITE OFFICIELS

Les officiels jouent un rôle crucial dans le développement de leur sport. Ceux-ci doivent réaliser les impacts de leur comportement et de leurs décisions sur les athlètes, les entraîneurs, les parents et tous les autres intervenants du sport. Ils doivent accepter que leurs interventions dans le cadre d'une organisation respectent les valeurs et objectifs de cette association. Leur comportement influence la façon dont les différents intervenants considèrent la discipline sportive. Ce code de conduite a pour objet d'aider les officiels de biathlon du Québec dans leur travail en fixant certaines balises quant à la conduite attendue. Les officiels ont, entre autres, les responsabilités suivantes :

- 1- Traiter chacun avec équité peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique;
- 2- Orienter les critiques et les décisions vers la situation plutôt que vers la personne;
- 3- Agir toujours selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline et du rôle d'officiel.

Communication

- 1- Interagir avec respect avec les athlètes, les entraîneurs et les autres membres de l'organisation;
- 2- Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation;
- 3- Respecter les consignes et décisions des administrateurs;
- 4- Communiquer les insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice;
- 5- Orienter les critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que vers les personnes impliquées;
- 6- Transmettre toutes les informations importantes aux personnes concernées;
- 7- Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs;
- 8- Traiter les compétiteurs et les entraîneurs avec tout le respect qui leur est dû et inciter les officiels sous votre responsabilité à agir de même;
- 9- Être ouvert aux critiques.

Sécurité / Règles

- 1- Toujours agir dans le respect des règlements et des règles de l'art et sans chercher à favoriser un athlète au détriment des autres, préserver l'intégrité de la compétition;
- 2- Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent, toujours s'assurer que les carabines sont manipulées, transportées et entreposées de façon sécuritaire et intervenir dans le cas de situations jugées dangereuses;
- 3- Faire preuve d'intégrité dans les rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d'intérêt potentiel;
- 4- Ne jamais faire d'usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque l'officiel prend part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes;
- 5- Avoir un comportement approprié lors d'activités de biathlon;
- 6- Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées pendant des événements sportifs sur les lieux d'une épreuve;
- 7- Posséder tous les permis en lien avec la loi sur les armes à feu si requis;
- 8- Amener les athlètes et les entraîneurs à respecter les règlements de leur discipline, les éduquer au besoin.

Compétence

- 1- Connaître les règlements du biathlon et les enseigner aux autres membres;
- 2- Remplir ses fonctions à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences;
- 3- Maîtriser toute l'information reçue et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus;
- 4- Rechercher continuellement les moyens d'améliorer le niveau de compétence et de connaissance professionnelle et personnelle;
- 5- Être conscient de la pression que subissent les athlètes et entraîneurs lors de certaines courses et ajuster les interventions auprès d'eux en conséquence.

Autorité / Responsabilité

- 1- S'assurer d'être ponctuel et de respecter les horaires établis;
- 2- Assurer une supervision des officiels juniors, transmettre ses connaissances, partager ses expériences, et donner des critiques constructives;
- 3- Collaborer avec tous les officiels;
- 4- Respecter les décisions prises par les officiels en autorité et par le jury et être loyal face à l'organisation;
- 5- Comme officiel s'assurer d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement;
- 6- Effectuer les tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées;
- 7- Faire primer les objectifs de votre sport sur les vôtres;
- 8- Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle;
- 9- Contribuer autant que possible au développement du sport et des officiels entre autres par l'organisation de formation, la participation à des comités, etc.